



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 octobre 2016

ORDRE DU JOUR

- ✓ **DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET GENERAL**
- ✓ **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU FDT FAVIL**
- ✓ **FONDS DE CONCOURS DE LA CACM**
- ✓ **FOND DE CONCOURS DE LA CACM SUR LE PATRIMOINE BÂTI (travaux ancienne Poste)**
- ✓ **CACM : NOUVEAUX STATUTS**
- ✓ **DOSSIER GROUPE SCOLAIRE :**
 - ↪ **Choix du géomètre**
 - ↪ **Choix du bureau de contrôle**
 - ↪ **Choix du coordonnateur SPS**
- ✓ **ACHAT DE LA MAISON CARNASCIALI**
- ✓ **ADHESION CDG CONTRAT DE GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE**
- ✓ **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT av. de CASTRES**
- ✓ **INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

Sous la Présidence du Maire, Vincent Colom,

Adjoints présents : M^S Castanet et Azam,
M^{MS} Piovesan et Cabanis

Conseillers présents : M^{MS} Blanc, Julien, Emile-dit-Bigas, Bonnet, Dauzats, Boutie, M^S Houles, Micoulaud, Albert, Bru, Collet et Ortin.

Conseillers absents : M^F Escouboué (Procuration à M^F Azam), M^{de} Foulquier

Après lecture des délibérations prises au cours du précédent Conseil Municipal en date du 20 juin 2016, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contenu de ce compte-rendu. Le Maire ouvre la séance. Les sujets à l'ordre du jour sont abordés.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET GENERAL

M^F le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative du budget général ainsi équilibré :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| | Diminut° de crédits | Augmentat° de crédits | Diminut° de crédits | Augmentat° de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D 011 : Charges à caractère g ^{al} | | 6 200 € | | |
| D 012 : Charges de personnel | | 600 € | | |
| D 023 : Virement à sect° d'invest. | | 22 000 € | | |
| D 65 : Autres charges gest° cour. | | 800 € | | |
| D 66 : Charges financières | 5 200 € | 1 200 € | | |
| R 70 : Produits des services | | | | 11 800 € |
| R 73 : Impôts et taxes | | | | 3 900 € |
| R 74 : Dotations et participations | | | | 5 900 € |
| R 75 : Autres produits gest° cour | | | | 4 000 € |
| TOTAL | 5 200 € | 30 800 € | | 25 600 € |

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|------------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| | Diminut° de crédits | Augmentat° de crédits | Diminut° de crédits | Augmentat° de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 040 : Opérations d'ordre sect° | | 7 000 € | | |
| D 16 : Remboursement emprunts | | 2 800 € | | |
| D 21 : Immobilisat° corporelles | | 9 500 € | | |
| D 23 : Immobilisations en cours | | 4 070 € | | |
| R 021 : Virement de la sect° fonct | | | | 22 000 € |
| R 10 : Dotations fonds divers | | | | 950 € |
| R 16 : Emprunts et dettes ass. | | | | 420 € |
| TOTAL | | 23 370 € | | 23 370 € |
| TOTAL GENERAL | | 48 970 € | | 48 970 € |

Cette proposition est approuvée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU FDT FAVIL

M^F le Maire présente au Conseil Municipal le programme de modernisation et de sécurisation du chemin du Pioch de Gaïx et de la rue de la Poste pour un montant de 16 219,88 € HT, subventionnable par le Département dans le cadre de son programme de soutien aux travaux de Voirie d'Intérêt Local.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet présenté et sollicite le Conseil Départemental pour un montant maximum de subvention 6 063,05 € au titre du FAVIL.

FONDS DE CONCOURS DE LA CACM 2015 -travaux divers de voirie et bâtiment-

Considérant les travaux de mise en sécurité de la voirie (goudronnage, renforcement de la signalisation, installation d'une clôture) et de bâtiment pour un montant total de 20 552,51 € HT, Mr le Maire propose de solliciter auprès de la CACM, le fonds de concours de soutien aux opérations de bâtiment et travaux publics des communes rurales, dont le taux d'intervention est fixé à 50% maximum des dépenses éligibles hors taxes dans la limite de 10 000 € par commune et par an.

Le plan de financement proposé est le suivant :

* **Dépenses** :..... **20 552,51 € HT**

* **Recettes** :

⇒ **CACM** :..... **10 000,00 € HT**

⇒ **Commune** :.. **10 552,51 € HT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement ci-dessus et sollicite auprès de la CACM le fonds de concours d'un montant de 10 000 € pour l'année 2015.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016

FONDS DE CONCOURS DE LA CACM 2016

- Valorisation des biens immobiliers bâtis -

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les travaux d'amélioration des performances énergétiques de l'ancien bureau de poste, transformé en agence postale et logement : mise en place d'isolant en plafond et mur ; changement des menuiseries extérieures avec double vitrage et système de chauffage (climatisation et radiateurs).

Le programme est estimé à **9 944,31 € HT**.

Il propose de déposer une demande de fonds de concours auprès de la CACM dans le cadre de la valorisation des biens immobiliers bâtis.

Le plan de financement proposé est le suivant :

* **Dépenses** :..... **9 944,34 € HT**

* **Recettes** :

⇒ **CACM** :..... **4 206,89 € HT**

⇒ **Commune** :. **5 737,42 € HT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement ci-dessus et sollicite auprès de la CACM le fonds de concours d'un montant de 4206,86€.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016

CACM : mise en conformité des statuts à la loi NOTRe

Par courrier du 10 mai 2016, Mr le Préfet du Tarn demande à la CACM de mettre ses statuts en conformité à la loi NOTRe, compte-tenu des transferts de compétences intervenant à partir du 1er janvier 2017. A défaut d'adoption des nouveaux statuts avant cette date, le Préfet transférera d'office les compétences par bloc sans intérêt communautaire.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les statuts proposés, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération du conseil de la communauté d'agglomération. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la CACM mis en conformité à la loi NOTRe.

DOSSIER GROUPE SCOLAIRE

• **Choix du géomètre**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation des géomètres afin d'attribuer les travaux pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire.

2 géomètres ont répondu :

* Géo Sud Ouest pour 7 660 € HT

* SCP Géomètre expert Offroy pour 9 500 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les travaux à **Géo Sud Ouest**.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016.

• **Choix du bureau de contrôle**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation des bureaux de contrôle afin d'attribuer les travaux pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire.

3 bureaux ont répondu :

* APAVE pour 8 205 € HT

* VERITAS pour 9 280 € HT

* SOCOTEC pour 9 400 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les travaux à **APAVE**.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016.

• **Choix du coordonnateur SPS**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation des coordonnateurs SPS afin d'attribuer les travaux pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire.

5 bureaux ont répondu :

* GROS Laurent pour 4 125 € HT

* VERITAS pour 4 500 € HT

* APAVE pour 6 150 € HT

* SOCOTEC pour 7 845 € HT

* COT Daniel pour 12 000 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les travaux à **GROS Laurent**.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016.

ACHAT DE LA MAISON CARNASCIALI/GUILHOT

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'achat d'une maison et d'un terrain appartenant à Mme CARNASCIALI cadastrés section B n°261 pour 66 m². Cette acquisition permettra à la commune de poursuivre l'aménagement du centre du village.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la propriété précitée pour la somme de 10 000 € TTC et autorise le Maire à signer l'acte notarié.

Les crédits nécessaires pour l'achat et les frais notariés, sont inscrits au budget 2016

ADHESION Centre De Gestion
CONTRAT DE GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Mr le Maire informe que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn (CDG FPT) a négocié un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité du personnel et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

L'offre retenue, ayant été jugée économiquement la plus avantageuse, est celle du groupement AXA France Vie – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST.

Il propose en conséquence au Conseil Municipal d'adhérer au contrat groupe proposé et d'autoriser une délégation de gestion au CDG du Tarn dans le cadre du contrat d'assurance portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ces missions étant définies dans la proposition de convention établie par le CDG.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-D'ADHERER à compter du 01.01.2017 au contrat groupe proposé par le CDG pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service,

-AUTORISE Mr le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement AXA France Vie (compagnie d'assurance) – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST (intermédiaire d'assurance) déclarés attributaires du marché négocié conclu par le CDG FPT, ainsi que toutes pièces annexes,

-DELEGUE au CDG FPT la tâche de gérer le marché public d'assurance précité à compter du 01.01.2017 et ce, jusqu'à son terme soit le 31.12.2020. Cette délégation de gestion fera l'objet d'une indemnisation égale à 3.5% du montant des cotisations versées par la collectivité à l'assureur, ces cotisations étant directement prélevées par le Centre de Gestion auprès de la collectivité adhérente,

-AUTORISE Mr le Maire à signer la convention de gestion établie entre le CDG du Tarn et la commune.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT av.de Castres

Des travaux d'assainissement sont à effectuer avenue de Castres. Mr le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation afin d'attribuer ces travaux.

3 entreprises ont répondu :

* MAILLET TP pour 8 868 € HT

* ROSSI Frères 19 570 € HT

* LYONNAISE DES EAUX pour 25 470 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les travaux à **MAILLET TP**.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

• **PLU**

Le Plan Local d'Urbanisme est en vigueur sur la commune depuis 2006 ; une modification est donc à prévoir en 2017.

• **Cérémonie du 11 novembre**

La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et l'hommage rendu à tous les morts pour la France se déroulera le **jeudi 10 novembre à 18h00 devant le monument aux morts**.

• **Vœux du Maire**

Tous les Lagarriguois sont chaleureusement invités le **samedi 7 janvier 2017 à 18h30** à la salle des fêtes à l'occasion de la soirée de présentation des vœux du Maire.

• **Bibliothèque municipale**

La bibliothèque est ouverte au public

Tous les vendredis de 17h00 à 18h00

(sauf vacances et jours fériés)

Ce compte-rendu est consultable en ligne sur le site de la commune www.lagarrigue81.fr dans la rubrique « *vie municipale* ».



Rejoignez-nous aussi sur Facebook.